Vice-eersteminister
en minister van Sociale Zaken
en Volksgezondheid

Frank Vandenbroucke

Monsieur Claude Archer

Votre référence	**Notre référence**	**Annexe(s)**
WOB/		/
Dossier traité par	**Contact**	**Date**
Lander PICCART	Lander.piccart@vandenbroucke.fed.be	Bruxelles, 1 septembre 2023

Objet : Votre courrier du 3 août 2023

Monsieur Archer,

J'accuse bonne réception de votre courrier du 3 août 2023. Votre courrier contient (en partie) une demande relative à la publicité de l'administration, conformément à la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration.

Étant donné que certaines de vos questions portent sur des sujets qui peuvent avoir une incidence sur certains aspects juridiques et/ou organisationnels complexes, mes organes stratégiques devraient procéder aux préparatifs et aux vérifications nécessaires avant de répondre à ces questions.

Je suis donc contraint d'avoir recours à une prolongation de ce délai de quinze jours maximum, comme le prévoit l'article 6, §5 de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration.

Étant donné que votre demande date du 3 août 2023, compte tenu du délai susmentionné, je répondrai à votre demande pour le 17 septembre 2023 au plus tard.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Frank Vandenbroucke (Signature)

Digitaal ondertekend door Frank Vandenbroucke (Signature)
Datum: 2023.09.01 21:29:54 +02'00'

Frank VANDENBROUCKE
Vice-eersteminister en minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid